



# MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

Membre du CEGRA — Affiliée à la  
Fédération Française de Généalogie

cotisation annuelle 15 €  
Abonnement CEGRA 15 €

<http://perso.club-internet.fr/maurienne>.

10 rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN FAX/☎ 04 79 59 80 83 e-mail [duc-joseph@wanadoo.fr](mailto:duc-joseph@wanadoo.fr)

Mars 2002

n° 53

## Nos réunions

### Lundi 4 Mars J.M Dufreney : **Naître, vivre et mourir autrefois en Maurienne**

Cet exposé ne peut prétendre résumer un aussi vaste sujet mais seulement en aborder les principaux traits et caractères et donner avec cette évocation du passé, dans ses principales composantes, à un public intéressé, l'envie d'en connaître davantage.

#### La naissance :

Rappelons pour commencer que la première source est constituée d'abord par les actes de l'état civil. Avant 1792 ce sont les actes de baptêmes rédigés par les curés des paroisses et conservés dans les registres paroissiaux que l'on peut consulter d'une part aux archives diocésaines mais plus commodément aux archives départementales à Chambéry. Après 1792 c'est l'état civil. Pour la Maurienne on peut trouver pour certaines paroisses des registres paroissiaux dès l'année 1600 ou un peu avant. Ces actes au début fort succincts se sont étoffés au fil des années.

On peut tout de suite s'interroger de savoir ce que l'on peut y trouver. En fait à peu près toutes les naissances y figurent, du fait que la Maurienne était région de catholicité et qu'à partir du concile de Trente (1545 - 1563 avec quelques interruptions) il y a obligation pour le chef de famille de déclarer la naissance, dans les trois jours qui suivent celle-ci, sous peine d'excommunication. Si le baptême est différé l'enfant devra être ondoyé dans ce délai.

#### Conception, grossesse, accouchement :

On constate un creux dans la courbe des naissances en avril-mai (conception en août et septembre qui est la période des plus durs travaux à la ferme). Par contre le reste de l'année la courbe est relativement plate malgré les obligations d'abstinence religieuse de l'avent et du carême.

Il n'y a pas de répit pour la femme qui reprend son activité quotidienne dès la naissance reprenant tout de suite sa part des travaux des champs et la surveillance de sa progéniture souvent nombreuse. L'accouchement ayant lieu parfois dans les champs, en alpage la déclaration de la naissance posera des problèmes pour être effectuée dans les trois jours. La « mère-sage » (la sage-femme de notre temps) a une formation empirique mais doit être agréée par l'église car il lui faudra, en cas d'urgence, procéder elle-même au baptême de l'enfant. Un évêque écrivait : « Elle est de bonne vie et mœurs et connaît les formules du baptême, elle fera donc une mère-sage ». A partir de 1770 un chirurgien leur dispensera une formation. Le baptême de la mère-sage devra cependant être confirmé par le curé.

#### Le prénom ou nom de baptême :

Les parrain et marraine sont d'abord les grands parents et à défaut les oncles et tantes. Le baptême est l'entrée dans la commu-

nauté chrétienne et donc la vraie naissance dans la société. Parrain et marraine sont les parents spirituels de l'enfant et doivent être leurs guides dans son chemin vers Dieu.

Le prénom sera d'abord celui du parrain ou de la marraine ou des deux (dans 90% des cas). Jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle le prénom est souvent unique. Puis les prénoms composés vont devenir fréquents. Vers 1750 le prénom sera double à l'imitation de la pratique des familles nobles. Au 19<sup>ème</sup> se généraliseront les prénoms triples et quadruples.

Parfois on perpétue le prénom du père ou d'un saint particulièrement révééré. En cas de risque de confusion d'identité et pour palier aux homonymies on aura recours au surnom : le plus souvent par référence à un rang dans la parenté (l'Aîné, le Cadet, l'Ancien ou le Jeune...) ou pour les étrangers (non savoyards) à des caractères physiques, moraux ou d'origine (Le Fort, le Picard,...).

Pour les enfants naturels (nés hors mariage) qui sont rares on donne à l'enfant le nom de la mère ; Après 1830 on trouve des actes de légitimations et l'enfant reprend le nom de son père.

Pour les enfants abandonnés (encore plus rares) ils sont recueillis par un père ou une mère nourricière dont ils porteront le nom. En marge des actes on trouvera parfois la mention « in spuria » de Spurius, a, um qui veut dire bâtard en latin, peut-être aussi de spu, ere, verbe signifiant cracher. La famille nourricière prend en charge l'enfant contre argent versé par mois de nourrissement.

Dans la bourgeoisie et parfois chez les nobles les enfants étaient mis en nourrice pendant quatre à cinq ans, soit parce que les parents avaient trop de travail et les moyens de payer ou aussi pour ne pas trop s'attacher à un être trop faible. En fait la mortalité de ces enfants était très importante : 25% mourraient avant 1 an, et 40% entre 1 et 4 ans.

#### Le mariage :

Le mariage est le fondement même de la famille et tout adulte est marié sauf le cas de vie consacrée (moines et religieuses ou autre exception : en cas de débilité).

L'état de mariage est l'état civil de 90% de la population. C'est un acte collectif qui va lier deux clans (la famille est plus large qu'aujourd'hui car le chef de famille est l'adulte mâle le plus âgé). Le clan peut se définir par rapport au milieu social et donc on recherchera une alliance permettant de maintenir son rang dans une société en strates. Le fait de suivre le choix du chef de famille n'exclut pas l'idée du libre choix selon l'inclination des individus ; en effet l'éducation de l'époque fait très tôt intérioriser aux jeunes à quelle couche sociale ils appartiennent et aussi avec lesquelles une alliance sera acceptée par son clan ; ainsi le choix d'un conjoint correspond le plus souvent au choix des familles.

La date du mariage se situe généralement pendant les mois d'hiver, plus rarement en été, plutôt en début de semaine (jamais le vendredi, le samedi ou le dimanche) et le matin de



préférence à l'après-midi.

La consanguinité est fréquente (10 à 20% en montagne au 4<sup>ème</sup> degré, plus rare dans la vallée où l'on constate 2% seulement dans la commune de Saint Jean de Maurienne).

Les conceptions prénuptiales sont rares au 18<sup>ème</sup> siècle ; avant on ne sait pas trop. Elles sont plus fréquentes en ville et dans les bourgs industriels que dans les campagnes.

Les mésententes conjugales ne sont pas nouvelles et même parfois des projets de mariage sont remis en cause.

Le mariage source de conflits peut amener les conjoints à se présenter devant l'Officialité (le tribunal ecclésiastique) pour régler leurs différends. Ainsi dans le cas de rupture de promesse de mariage une partie réclamera la restitution ou le remboursement d'un cadeau scellant l'engagement voire obtenir l'obligation du mariage.

Il y a aussi des conflits qui ont lieu à propos du règlement différé de la dot...

Sur les affaires portées devant l'Officialité on peut consulter les archives diocésaines ou encore les archives départementales de Savoie pour lesquelles il faudra obtenir une autorisation spéciale.

Pour clore cet exposé Jean-Marc DUFRENEY cite un fait qui montre assez bien comment les choses se traitaient en ce 17<sup>ème</sup> siècle : l'affaire la plus célèbre qui s'est étalée sur plusieurs années et a connu de nombreux rebondissements est sans doute celle des époux Fodéré.

### **Lundi 18 mars**

En l'absence du président (en vacances) et du conférencier (excusé) prévu ce jour, le Vice Président Jean-Marc DUFRENEY anime la réunion. Il présente divers volumes parus à différentes époques qui peuvent intéresser nos adhérents qui souhaiteraient se les procurer, ou qui pourraient être acquis pour notre bibliothèque et consultés sur place lors de nos permanences.

« **Les paysans du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle** » : cet ouvrage de Gabriel AUDISIO décrit très bien le monde rural. Livre de portée générale sur le sujet il présente de nombreux exemples concrets de la vie quotidienne des paysans surtout dans le midi de la France. Cet ouvrage très pédagogique est édité chez Armand COLIN et peut se trouver à la FNAC ou chez DECITRE à Chambéry.

« **Les Français d'hier, les Croyants (15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> inclus)** » : du même auteur Gabriel AUDISIO avec les mêmes qualités pédagogiques et aussi complet que le précédent ouvrage qu'il complète c'est un ouvrage aussi indispensable que le précédent. L'éditeur est le même et on peut le trouver chez les mêmes libraires.

Ces deux livres ne se lisent pas comme des romans mais permettent au généalogiste de trouver les références historiques concernant ses ancêtres à l'époque qui retient son attention.

« **La pratique des documents anciens** » : cet ouvrage collectif est édité par les Archives Départementales de la Haute Savoie. Ecrit par d'anciens archivistes de ce département il traite des deux Savoie et est très utile pour une meilleure connaissance du tabellion ; il détaille les sources : notaires, listes démographiques, ... C'est un ouvrage technique et pratique.

« **La Savoie au 18<sup>ème</sup> siècle : noblesse et bourgeoisie** » : en deux volumes de Jean NICOLAS. Cette œuvre est la version simplifiée d'une thèse d'état. c'est l'ouvrage le plus complet sur le sujet mais il concerne surtout la Haute Savoie et Chambéry et ne s'intéresse au monde paysan que dans ses

rapports avec la noblesse et la bourgeoisie.

« **Transformation d'une société rurale : La Maurienne 1561-1962** » : auteur Placide RAMBAUD, professeur de sciences sociales. Ouvrage très documenté mais parfois difficile à lire, il contient énormément de statistiques sur la société de cette époque.

Jean-Marc DUFRENEY donne alors la parole à l'assemblée qui engage une conversation à bâtons rompus sur les ouvrages consacrés à la Maurienne sur lesquels il serait bon de revenir ultérieurement. Souvent écrits par des religieux plus ou moins défenseurs d'une pensée très dirigée ces ouvrages offrent une qualité historique parfois contestable.

Jean ANDRE fait part d'une correspondance qu'il a établie avec une personne de l'Aveyron qui effectue des recherches sur la famille ANDRE de Montgellafrey. Jean ANDRE nous parle des émissions récentes télévisées sur le problème de la torture en Algérie ; une discussion s'engage montrant que le sujet reste douloureux malgré le temps passé depuis ces événements.

### **Nos prochaines réunions:**

- **Lundi 6 Mai:** Listes nominatives, autres que celles de l'état civil (gabelles, recensements, listes électorales etc..)
- **Mardi 21 Mai:** Soirée débats, apportez vos questions.

## **LOCAL PERMANENCE**

Notre première permanence a eu lieu le mercredi 27 Mars, et ce fut l'occasion pour certains de faire connaissance des lieux. Depuis nous l'avons équipé d'un ordinateur connecté avec Internet. Pour le moment, et pour se donner le temps de s'organiser, les permanences se tiendront le dernier mercredi de chaque mois, même en période estivale, de 17 à 19 H 00.

Jean-Marc DUFRENEY précise le fonctionnement des permanences : ce ne sont pas des réunions ; deux permanents en assurent l'ouverture et la fermeture et y reçoivent tous les publics intéressés. Il espère que nous y recevrons de vrais débutants. On pourra y consulter les ouvrages en bibliothèque dans les mêmes conditions que par le passé, certains volumes rares ne pourront pas être empruntés. On y organisera des formations en petit comité plus conviviaux que nos grandes soirées traditionnelles du lundi

Le président pense que sous la responsabilité de membres du bureau disponibles il sera possible d'ouvrir la permanence dans le mois pour des formations programmées sur tous sujets de généalogie, mais aussi l'utilisation de l'informatique (logiciels informatiques ou internet)

## **NUMERISATION du TABELLION**

Un projet de numérisation du tabellion de la Maurienne doit être mis en place rapidement (réalisation à mener à bien avant l'été). Pour cela le président **recherche des volontaires** pour aller aux archives départementales (si possible 2 équipes de 2 ou 3 personnes) pour effectuer un travail certes fastidieux mais ne nécessitant aucune compétence particulière avec un intérêt fondamental tant pour la généralité des généalogistes Maurienais que pour l'image de notre association. Les mardi et jeudi nous sont réservés pour cette opération. Vous pouvez vous renseigner ou vous inscrire auprès de Bernadette BUFFAZ ( 04 79 59 67 96) chargée de coordonner le planning Ce travail va porter sur environ 600 volumes du tabellion dont 250 pour la seule cité de Saint Jean.